021-242100410-20111012-2011-10-12\_034-DE

Date de signature : 13/10/2011 Date de réception : 13/10/2011

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 12 octobre 2011

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. BORDAT

Convocation envoyée le 5 octobre 2011 Publié le 13 octobre 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82 Nombre de présents participant au vote : 66

Nombre de membres en exercice : 82 Nombre de procurations : 13

### Membres présents :

M. François REBSAMEN M. Alain MILLOT M. Louis LAURENT M. Pierre PRIBETICH M. Benoît BORDAT M. Roland PONSAA M. Jean ESMONIN M. Joël MEKHANTAR M. Michel ROTGER M. Gilbert MENUT M. Christophe BERTHIER M. François NOWOTNY M. Rémi DETANG Mme Dominique BEGIN-CLAUDET M. Philippe DELVALEE M. Jean-Patrick MASSON M. Georges MAGLICA M. Michel FORQUET M. José ALMEIDA Mme Christine DURNERIN M. Claude PICARD M. François DESEILLE Mme Nelly METGE M. Gaston FOUCHERES M. Laurent GRANDGUILLAUME Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE M. Pierre PETITJEAN M. Patrick CHAPUIS Mme Flisabeth BIOT M. Nicolas BOURNY Mlle Nathalie KOENDERS M. Michel JULIEN M. Jean-Philippe SCHMITT Mme Marie-Françoise PETEL Mme Marie-Josèphe DURNET-M. Philippe GUYARD M. Gérard DUPIRE **ARCHEREY** M. Pierre-Olivier LEFEBVRE M. Mohammed IZIMER M. Jean-François GONDELLIER M. Gilles MATHEY Mme Catherine HERVIEU Mme Hélène ROY Mme Françoise EHRE M. François-André ALLAERT Mme Myriam BERNARD Mme Geneviève BILLAUT M. Jean-Claude DOUHAIT M. Mohamed BEKHTAOUI M. Murat BAYAM M. Jean-Paul HESSE Mme Jacqueline GARRET-RICHARD M. Michel BACHELARD Mlle Badiaâ MASLOUHI Mme Joëlle LEMOUZY M. Philippe BELLEVILLE M. Patrick MOREAU M. Jean-Yves PIAN M. Norbert CHEVIGNY Mme Noëlle CAMBILLARD. M. Dominique GRIMPRET Mlle Stéphanie MODDE M. Didier MARTIN M. Philippe CARBONNEL M. Jean-Pierre SOUMIER M. Alain LINGER

#### Membres absents:

	1/10/10/10/10/10/10/10/10/10/10/10/10/10
M. Jean-François DODET	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Alain MARCHAND	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Rémi DELATTE	M. André GERVAIS pouvoir à M. Michel JULIEN
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mlle Nathalie KOENDERS
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMENT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT

GD2011-10-12 034 N°34 - 1/2

M. Gilles TRAHARD pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD.

## **OBJET: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Parc Valmy - Approbation d'un nouveau cahier des charges pour les lots C1 - C2 - C3

Au cours de sa séance en date du 17 septembre 2009, le Conseil de Communauté avait autorisé la Semaad à céder les lots C1 - C2 - C3, situés sur la zone d'activités « Parc Valmy » à Dijon.

Les caractéristiques des lots cédés étaient les suivantes :

n° lot	Acquéreur	surface du terrain	SHON maximale	<i>Prix H.T.</i> 75 € le m²
C1	Société CRISTAL Enseigne Mac Donald	4.040 m <sup>2</sup>	2.000 m <sup>2</sup>	303.000 €
C2	Société COURTEPAILLE	3.940 m <sup>2</sup>	2.000 m <sup>2</sup>	295.500 €
С3	Société CRISTAL Enseigne Del Arte	3.980 m <sup>2</sup>	2.000 m <sup>2</sup>	298.500 €
Total		11.960 m <sup>2</sup>	6.000 m <sup>2</sup>	897.000 €

La surface totale affectée au Pôle Restauration était donc de 11.960 m². Fin 2010, le projet d'ensemble a été remanié afin d'accueillir un futur pôle hôtellerie attenant.

Le projet d'hôtellerie fera l'objet d'un futur cahier des charges de cession d'un terrain de 7.953 m² (lot n° C4). Quant aux projets de restaurants, les caractéristiques et les bénéficiaires des lots sont aujourd'hui les suivantes :

n° lot	Acquéreur	surface du terrain	SHON maximale	Prix H.T. $75 \in le m^2$	T.V.A. 19,6 %	<i>T.T.C.</i>
C1	Société COURTEPAILLE	3.053 m <sup>2</sup>	1.863 m <sup>2</sup>	228.975 €	44.879,10 €	273.854,10 €
C2	Société CRISTAL Enseigne Mac Donald	3.704 m <sup>2</sup>	2.222 m <sup>2</sup>	277.800 €	54.448,80 €	332.248,80 €
С3	Société CRISTAL Enseigne Del Arte	3.425 m <sup>2</sup>	2.055 m <sup>2</sup>	256.875 €	50.347,50 €	307.222,50 €
	Total	10.182 m <sup>2</sup>	6.140 m <sup>2</sup>	763.650 €	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

De ce fait, la rédaction d'un nouveau cahier des charges de cession de terrain est rendue nécessaire, et il est proposé d'approuver le nouveau document propre à chaque lot, étant entendu que si le permis de construire afférent au lot prévoit une SHON supérieure à celle attribuée initialement au compromis de vente, le prix définitif sera calculé sur la base de 150 € HT le m² de SHON supplémentaire.

Vu l'avis de la Commission,

# Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- de rapporter les délibérations n° 46 et 47 du Conseil de Communauté en date du 17 septembre 2009 ·
- d'autoriser la Semaad à procéder à la vente des lots n° C1 C2 et C3 sur le Parc Valmy à Dijon, selon les caractéristiques de lots, les bénéficiaires et les conditions financières tels que repris cidessus.

GD2011-10-12 034 N°34 - 2/2